



Formation Qualifiante

Signalisation temporaire de chantiers

OBJECTIFS DE FORMATION

- Connaître les textes réglementaires et leurs modalités d'application.
- Appréhender les critères environnementaux permettant de définir une signalisation pertinente.

CONTENU

- L'accidentologie des chantiers soumis à la signalisation temporaire
- La responsabilité pénale et la signalisation temporaire
- Les arrêtés et demandes d'autorisation avant mise en place d'une signalisation temporaire
- Les 4 principes de la signalisation temporaire
- Inventaire du matériel
- Les nouvelles normes
- Les procédures de la pose et dépose
- La signalisation des individus, du matériel et des véhicules
- La signalisation des chantiers fixes et mobiles
- La signalisation des chantiers sur chaussées bidirectionnelles et sur chaussées séparées
- La particularité de l'agglomération
- La confection d'un plan de signalisation : étude de cas

MÉTIERS VISÉS

Salarié dans les entreprises de travaux publics (routes, terrassements, canalisations, génie civil, réseaux), entreprises du bâtiment, espaces verts, Services de l'équipement et services techniques communaux

PUBLICS, PRÉREQUIS ET CONDITIONS D'ACCES

Être âgé de 18 ans.
Toute personne exerçant son activité sur des chantiers routiers.
Dates fixées en fonction des demandes
Permis B souhaitable

CFPPA VENOURS



MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

Evaluation du besoin par le coordonnateur de la formation dans le cadre d'un entretien

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ALTERNANCE

En présentiel, 1 journée de 7h, Organisation de session à la demande en Inter ou Intra entreprise
 Alternance des apports théoriques et pratiques, travaux à partir de cas de chantiers, retours d'expériences
 Diffusion vidéos, livret EDISER sur les règles de la signalisation

EVALUATION—VALIDATION DU DIPLOME

Attestation de formation obtenue à l'issue d'un questionnaire à choix multiples

Taux de réussite : 100%
 Taux d'insertion : 100%
 Taux d'appréciation : 100%

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée, dates : 1 journée, janvier 2022
 Hébergement et restauration : sur site, Gare ferroviaire à proximité
 - Bus scolaire
 Accessibilité handicap : oui

TARIFS & FINANCEMENTS

Tarif : 120 €
 En fonction du statut (salarié ou demandeur d'emploi...) et des contraintes des organismes financeurs
 Accord de financement obligatoire avant l'entrée en formation, Tarif : forfait jour, devis sur demande

POUR S'INSCRIRE

Secrétariat : 05.49.43.95.33 / cfppa.venours@educagri.fr

CFPPA VENOURS - 86480 ROUILLE / www.venours.fr

Réponse sous 8 jours

CFPPA VENOURS